



## GUIDE DU CANDIDAT VAP

La validation des acquis professionnels permet d'être dispensé du titre ou niveau requis pour l'accès au diplôme visé.

### **Validation pour l'accès** (Décret n° 85-906 du 23 août 1985)

Objectif : Permettre l'accès à l'enseignement supérieur sans avoir le diplôme normalement requis en prenant en compte l'expérience professionnelle, les formations suivies et « les connaissances et aptitudes acquises hors de tout système de formation.

Public : Que vous soyez salarié, demandeur d'emploi, travailleur indépendant, artisan, ou encore bénévole, vous pouvez faire une demande de VAP. Il n'existe pas de limite d'âge.

**Dossier** : Le dossier déposé doit être complet. *Tout dossier incomplet ne pourra être examiné.*

**Décision** : La décision est prise par la directrice des études de la formation concernée.

# LES ÉTAPES DU PROCESSUS DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAP)

## ● ÉTAPE 1 : ACCUEIL ET INFORMATION

- Vous vous informez sur les conditions de réussite de votre VAP à l'EBD auprès de la directrice de la formation concernée.

## ● ÉTAPE 2 : DOSSIER DE VAP

- Vous demandez le dossier de Validation des acquis professionnels
- Vous adressez le dossier complété, par courrier, à l'EBD, accompagné des pièces demandées et d'un chèque de 120 € à l'ordre de l'EBD.

## ● ÉTAPE 3 : RECEVABILITE DE LA DEMANDE DE VAP

- Les demandes qui relèvent de la VAP sont examinées sur dossier, complété si besoin, par un entretien avec la directrice des études du titre concerné.
- La décision VAP vous sera communiquée dans un délai permettant l'inscription au Titre demandé.

## ● ÉTAPE 4 : ENGAGEMENT

- Si votre demande de VAP est recevable, vous pouvez vous engager dans le processus d'inscription au titre dans les délais requis.

## CALENDRIER 2022-2023

<b>Avant le 1<sup>er</sup> juin 2022</b>	Remise à l'EBD de la candidature sous la forme du Dossier de VAP des documents demandés et d'un chèque de 120 € à l'ordre de l'EBD.
--	---

### CONTACTS :

Secrétariat : [secretariat@ebd.fr](mailto:secretariat@ebd.fr) - Téléphone : 01 53 63 14 15

Responsable administratif et financier : [administration@ebd.fr](mailto:administration@ebd.fr)

Site Internet : [www.ebd.fr](http://www.ebd.fr)

LES FORMATIONS  
DE L'INFORMATION

**ebd** École de Bibliothécaires Documentalistes  
Établissement privé d'enseignement technique supérieur  
21, rue d'Assas - 75270 Paris - Cedex 06

N° SIRET : 784 281 032 000 10  
Code APE : 8559 B - N° d'existence de la Formation Continue : 11 75 0 49 13 75

Tél. 01 53 63 14 15  
[www.ebd.fr](http://www.ebd.fr)